

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmis au représentant de l'Etat

Le 18 OCT. 2013

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14 et 15 octobre 2013**

**2013 DVD 177 Conventions de partenariat complémentaires pour l'évènement « Bougez Malin ».**

**M. Julien BARGETON, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

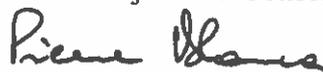
Vu le projet de délibération en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer des conventions de partenariat complémentaires pour l'évènement « Bougez Malin » avec les partenaires suivants : Paris à vélo c'est sympa !, La Macif, Direct Matin, Evesa, Mattel, Mobizen, La Poste, Autolib', Strida, Comceci Architectes, Décathlon Paris La Madeleine, Ultramobility, Induct, La Comédie République, Vinci Park, Gyrofun, JCDecaux, GrDF, en lui demandant de les signer ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer des conventions de partenariat pour l'évènement « Bougez Malin » avec les partenaires suivants : Paris à vélo c'est sympa !, La Macif, Direct Matin, Evesa, Mattel, Mobizen, La Poste, Autolib', Strida, Comceci Architectes, Décathlon Paris La Madeleine, Ultramobility, Induct, La Comédie République, Vinci Park, Gyrofun, JCDecaux, GrDF. Les textes des conventions sont joints à la présente délibération.

Pour copie conforme,  
Le Secrétaire Général Adjoint du Conseil de Paris



Pierre BLANCA

